

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation de K. ADINE, Conseiller communal, relative à la mise en place et à l'accès aux toilettes publiques.

K. ADINE donne lecture du texte suivant :

K. ADINE geeft lezing van de volgende tekst:

*La problématique des toilettes publiques se pose dans tous les quartiers et plus spécifiquement dans les zones fort fréquentées, les parcs publics, à proximités des stations de métro. Cette problématique s'inscrit dans un contexte plus large de conception de nos espaces publics.*

*Il existe une vraie inégalité entre hommes et femmes vis-à-vis de la question des toilettes. Les hommes, bien que ce soit interdit se soulageant dans la rue en cas d'extrême urgence alors que pour les femmes ou les personnes âgées la situation peut s'avérer très compliquée.*

*La crise que nous traversons ne fait qu'exacerber les inégalités existantes. Le problème de l'accès à des sanitaires publics n'est pas nouveau. J'espère une prise de conscience, étant donné que cela concerne maintenant tout le monde, que cela se traduise dans des faits concrets, par l'installation de toilettes publiques sur le territoire communal.*

*Les commerçants du quartier situés à proximité de la station Saint-Guidon, se plaignent des demandes récurrentes d'accès aux toilettes.*

*Un nombre important de nos concitoyens transitent par cette station, véritable nœud des transports en commun, sans parler de la forte affluence les jours des matchs de football.*

*Pour cela, les questions suivantes sont posées au Conseil : Existe-t-il un cadastre des toilettes publiques sur notre territoire ? Pouvons-nous en prendre connaissance ?*

*L'échevin des Sports a fait installer des toilettes publiques à proximité de la piscine à ciel ouvert, quel bilan pouvons-nous en tirer ?*

*Comptez-vous installer des toilettes publiques accessibles et propres à proximité des stations de métro et dans les parcs publics ? Si oui, à quelle échéance et à quelles localisations ?*

*G. BORDONARO aimerait aussi intervenir pour donner suite à des interpellations et aux constats fait par K. ADINE. A Bruxelles-Ville un « Plan Toilettes » a été lancé. Ce plan concerne une collaboration et une structure permettant de renseigner où les habitants pouvaient se rendre aux toilettes. La Commune d'Anderlecht, a-t-elle pris connaissance de ce plan ? A-t-elle discuté avec la Ville de Bruxelles et compte-t-elle faire quelque chose de similaire. Les hommes et les femmes sont inégaux face à cette problématique, durant les manifestations sportives ou ailleurs ; serait-il donc possible de mettre en place des toilettes publiques pour les hommes mais aussi pour les femmes.*

Monsieur l'Echevin NEUZY donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen NEUZY geeft lezing van het volgende antwoord:

Vous avez tout à fait raison et nous partageons vos préoccupations. Malheureusement, le cadastre est simple, il n'y a pas de toilettes publiques sur notre territoire. A ce jour, nous

n'avons pas encore trouvé la solution parfaite, mais nous comptons tester deux projets. Le premier, est l'installation d'urinoirs écologiques publics, pour éviter que les hommes se soulagent de manière sauvage parfois devant la façade où habitent des familles. Mais ceci ne répondra que partiellement aux besoins masculins, et pas du tout aux besoins féminins.

Le second est un projet d'aide financière pour les Horeca qui laisseraient l'accès libre à leurs toilettes pour les non-clients. Ce système semble montrer de bons résultats dans quelques centres urbains où il est mis en place ces dernières années. Nous cherchons une solution qui réponde à toutes nos attentes, en termes d'accessibilité, de propreté publique et de respect de l'environnement.